
[Imprimer](#)

Portail cartographique EnR

Image

Le portail cartographique des énergies renouvelables s'inscrit dans cette démarche de planification énergétique, que le gouvernement a traduite à travers la [loi](#) relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER), promulguée le 10 mars 2023.

Outil d'aide à la décision, mettant à disposition des données objectives et compilables sur les thématiques énergétiques en France, le portail a pour objectif principal d'appuyer les communes dans l'identification de zones potentiellement propices à l'implantation d'énergies renouvelables sur leur territoire.

POUR ALLER PLUS LOIN :

<https://planification.climat-energie.gouv.fr/>